



AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS

APPEL GLOBAL 2015
ACTUALISATION

- Burundi
- Cameroun
- Congo (République du)
- Gabon
- République
centrafricaine
- République
démocratique du Congo
- République-Unie de
Tanzanie
- Rwanda

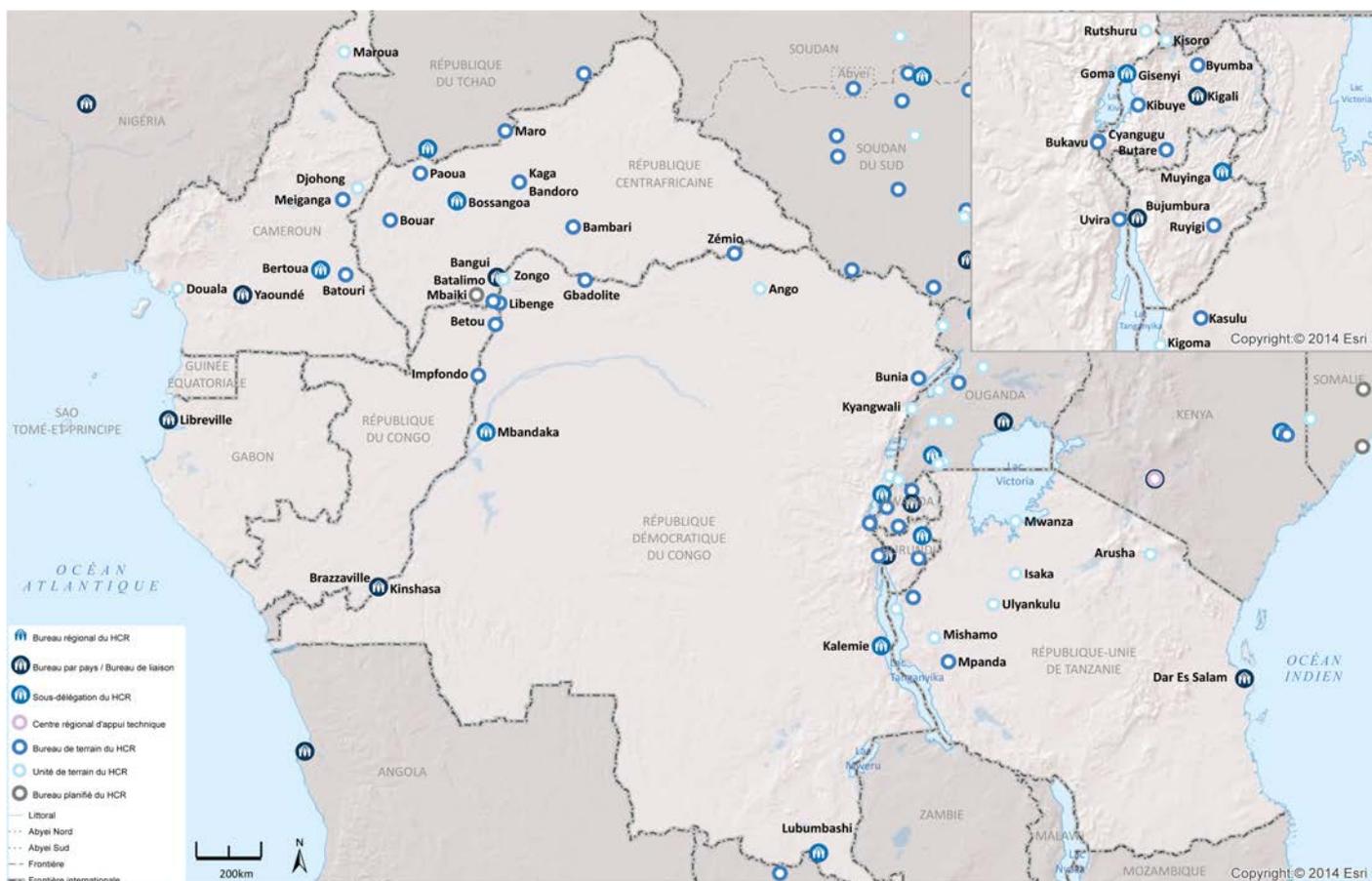


À l'aéroport de M'Poko
(République centrafricaine),
une déplacée interne et son
enfant attendent.

HCR/ H. REICHENBERGER



| Aperçu |



Bon nombre de gouvernements de la sous-région Afrique centrale et Grands Lacs ont considérablement progressé sur la voie du développement économique et de la stabilité institutionnelle au plan national, ainsi que dans leurs efforts d'intégration sous-régionale. Cependant, la violence et les conflits internes qui ont troublé le Nigéria, la République centrafricaine (RCA) et la République démocratique du Congo (RDC) ont eu une incidence négative sur ces progrès. Ces crises ont eu des conséquences humanitaires désastreuses dans les pays concernés, ainsi que d'importantes répercussions sur les pays limitrophes. L'instabilité et la violence continuent à provoquer des déplacements internes et externes, entravant l'accès des organisations humanitaires et augmentant le coût des opérations.

L'environnement opérationnel dans la région en 2015 sera toujours marqué par la situation en RCA et par son impact sur les pays avoisinants, ainsi que par l'instabilité qui persiste au Nigéria et en RDC orientale. Selon les chiffres prévisionnels du HCR pour l'année 2015, environ 5,1 millions de personnes – réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes – relèveront de sa compétence dans la sous-région d'ici à la fin de l'année et quelque 3,7 millions d'entre elles devraient bénéficier de son assistance.

L'escalade du conflit observée depuis décembre 2013 en RCA a entraîné le déplacement de quelque 930 000 personnes à l'intérieur du pays en 2014 et un exode en direction des pays limitrophes : 135 000 Centrafricains se sont réfugiés au Cameroun, 22 000 en RDC, 20 000

au Tchad et quelque 10 000 au Congo. Le nombre total de réfugiés centrafricains accueillis dans ces pays, compte tenu des réfugiés de plus longue date, s'élève à présent à quelque 427 200. La situation en RCA a également contraint des dizaines de milliers de ressortissants d'autres pays, originaires en majorité du Tchad et du Cameroun, à prendre la fuite. La situation des ressortissants tchadiens, en particulier, a posé un problème humanitaire : la plupart d'entre eux étaient installés dans le pays depuis des années et sont des Tchadiens de la deuxième ou de la troisième génération, ayant peu de liens, sinon aucun, avec le pays dont ils ont la nationalité.

Dans l'est de la RDC, la situation sécuritaire demeure instable et imprévisible, entravant les activités humanitaires et empêchant le retour de quelque 429 000 réfugiés congolais, qui vivent principalement au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie). Plus de 2,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la RDC.

Du fait du conflit qui a opposé les forces gouvernementales à des acteurs non étatiques dans le nord-est du Nigéria, le HCR a enregistré à ce jour plus de 36 000 réfugiés nigériens au Cameroun, de sorte que le nombre total de réfugiés accueillis dans ce pays est aujourd'hui supérieur à 278 000. Le long de la frontière nigérienne, il y a toujours un risque élevé de voir les rebelles nigériens opérant dans les États fédéraux de Yobe, d'Adamawa et de Borno mener des incursions sur le territoire camerounais, en se livrant à des violences, à des vols et à des enlèvements.

Quelque 119 000 réfugiés originaires de la province de l'Équateur (RDC), qui s'étaient enfuis au Congo en 2009-2010, ont été rapatriés dans le cadre d'une opération qui a pris fin en juin 2014 ; cependant, le Congo accueille encore quelque 23 200 réfugiés originaires de RDC, auxquels s'ajoutent plus de 10 000 nouveaux arrivants en provenance de RCA.

Des réfugiés originaires de RDC sont également présents en grand nombre au Burundi (57 700), au Rwanda (74 000) et en Tanzanie (55 400). Des populations plus restreintes sont accueillies sur tout le continent africain, et en particulier au Kenya, en Ouganda et en Zambie.

Les offensives couronnées de succès de la Brigade d'intervention rapide de la MONUSCO dans l'est de la RDC, qui se sont soldées par le démantèlement d'un des principaux groupes rebelles, ont débouché sur des perspectives plus encourageantes en matière de stabilisation de la situation sécuritaire. Ces opérations doivent être étendues à d'autres groupes et pourraient créer des conditions propices au retour des réfugiés congolais (RDC) exilés au Burundi, en Ouganda et au Rwanda. Le déploiement des contingents de la MINUSCA en RCA devrait contribuer à l'amélioration de la protection des populations et au renforcement des institutions nationales, conduisant à terme à des élections présidentielles. Cependant, la situation en 2015 demeure imprévisible.

En dépit de ce contexte complexe, les gouvernements de la sous-région ont continué à faire preuve d'une attitude constructive vis-à-vis du droit d'asile, ainsi que de respect pour le droit des réfugiés et les principes qui le régissent.

Tout en s'efforçant de veiller au respect des droits des réfugiés, en particulier des réfugiés qui ont des besoins particuliers comme les femmes, les enfants et les personnes âgées, et en apportant une aide essentielle aux réfugiés, le HCR continuera d'orienter ses stratégies dans la sous-région sur la recherche de solutions, en premier lieu sous forme de rapatriement librement consenti, sûr

et digne, mais aussi sous forme d'intégration sur place et de réinstallation.

Des solutions durables seront recherchées en particulier pour les réfugiés congolais (RDC) accueillis au Burundi, au Congo, en RCA, au Rwanda et en Tanzanie ; pour les réfugiés angolais vivant au Congo et en RDC ; pour les réfugiés burundais au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie ; et pour les réfugiés rwandais au Burundi, au Congo et en RDC. Les efforts intensifiés de réinstallation des réfugiés congolais (RDC) accueillis dans la région des Grands Lacs se poursuivront, dans le cadre d'une stratégie globale de recherche de solutions exécutée au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie ; l'objectif est de réinstaller au moins 50 000 réfugiés entre 2012 et 2017. En septembre 2014, le Président de la République-Unie de Tanzanie a annoncé la reprise du processus de délivrance de certificats de naturalisation aux Tanzaniens récemment naturalisés (TRN) – anciens réfugiés burundais. À la suite de cette avancée, dont on ne peut que se féliciter, des projets destinés à compléter et à soutenir l'intégration sur place des TRN seront planifiés et exécutés de concert avec les autorités tanzaniennes dans l'optique d'un désengagement responsable et en bon ordre, le HCR entendant veiller ainsi à ce que les nouveaux citoyens tanzaniens puissent jouir de l'ensemble des droits que leur confère la nationalité.

Les réfugiés rapatriés de leur pays d'asile bénéficieront d'un suivi de leurs conditions de protection et d'une aide à la réintégration, assurés par le HCR. En RCA et en RDC, les déplacés internes seront assistés au moyen des mécanismes modulaires mis en place.

L'Organisation s'efforcera également de prévenir les situations d'apatridie au sein des populations à risque, recommandera de délivrer des actes de naissance et soutiendra l'enregistrement des faits d'état civil. Elle s'attachera à promouvoir d'autres adhésions aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie, ainsi qu'à la Convention de Kampala sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

| Réponse et mise en œuvre |

- Les situations en RCA et au Nigéria continueront à nécessiter certaines interventions d'urgence, destinées à assurer des services essentiels auprès des réfugiés accueillis dans la sous-région ; cependant, on prévoit que les opérations en rapport avec la crise en RCA commenceront à se stabiliser au Cameroun, au Congo, en RDC et au Tchad.
- Le HCR et ses partenaires s'efforceront de répondre aux besoins essentiels des réfugiés dans les secteurs des soins médicaux, des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation. En fonction de divers facteurs, tels que l'accès et les politiques gouvernementales, l'aide sera fournie dans des camps ou hors des camps, et des projets axés sur la collectivité seront montés au bénéfice des réfugiés et des populations d'accueil locales.
- En étroite coordination avec les Gouvernements concernés, l'Organisation cherchera à intégrer les activités d'assistance (par ex. l'éducation et les soins médicaux au Rwanda) dans les services nationaux. Elle déploiera des efforts particuliers pour fournir des protections périodiques aux femmes. Le HCR poursuivra ses activités d'appui aux moyens de subsistance pour encourager l'autosuffisance des réfugiés, en particulier dans les situations prolongées, ainsi que celle des rapatriés et des déplacés internes.
- La stratégie de protection du HCR visera à préserver le principe de non-refoulement et l'accès à l'asile. Les stratégies de protection communautaire seront transposées dans des programmes ciblés sur les priorités des enfants et destinés à lutter contre la

violence sexuelle et sexiste. L'Organisation travaillera avec des réseaux bien établis pour prévenir la violence et l'exploitation sexuelle et appliquer sa politique de tolérance zéro. Elle travaillera également en étroite coopération avec les autorités pour veiller au respect du caractère civil de l'asile, en particulier dans les zones de conflit.

- Pour faciliter le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place, le HCR continuera à travailler avec les gouvernements de la région dans le cadre de mécanismes tripartites. Le Haut Commissariat sollicitera l'engagement et l'appui d'acteurs du développement pour pérenniser le retour des réfugiés (par ex. au Rwanda et en RDC) et des déplacés internes (par ex. au Burundi et en RDC).
- Pour faciliter la réintégration des populations de retour, le HCR, en coordination avec l'initiative Unité d'action des Nations Unies et les autorités gouvernementales concernées, s'attachera à répondre aux besoins les plus pressants et à promouvoir la cohabitation pacifique avec les collectivités locales (par ex. en RDC et au Rwanda).
- En RCA et en RDC, le HCR continuera d'assumer le rôle de chef de file du module de protection des déplacés internes, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. La stratégie de protection communautaire vise à assurer la sûreté des bénéficiaires et à leur fournir une aide vitale. À terme, l'objectif du HCR est de faire en sorte que les déplacés jouissent de leurs droits fondamentaux et aient accès aux services essentiels pendant qu'on recherche des solutions durables à leur situation. L'Organisation continuera à promouvoir l'adhésion d'autres pays de la sous-région à la Convention de Kampala sur les personnes déplacées.
- Pour prévenir et réduire le risque d'apatridie, le HCR encouragera la délivrance d'actes de naissance aux enfants réfugiés et aux populations à risque et invitera d'autres pays à adhérer aux Conventions sur l'apatridie.
- Dans les situations urbaines, l'Organisation appliquera sa politique sur les réfugiés urbains par l'entremise d'associations de la société civile encourageant la protection communautaire et favorisant l'autonomie. Elle soutiendra des bureaux d'aide juridique indépendants, assurant des services auprès de réfugiés.
- S'agissant des principales crises de réfugiés de la sous-région, le HCR continuera d'assurer une direction

régionale, compte tenu du nombre de pays touchés par ces situations. Les coordonnateurs régionaux du HCR pour les réfugiés continueront à fournir une plateforme de coordination à toutes les organisations concernées, non seulement pour améliorer les services mais aussi pour rechercher des solutions durables et assurer la cohérence des stratégies.

Les opérations du HCR au Cameroun, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, dotées d'un budget égal ou supérieur à 25 millions de dollars E.-U., sont présentées dans des chapitres séparés. Les opérations du HCR dans les autres pays de la sous-région sont décrites ci-après.

Le **Burundi** continue à subir les effets de l'insécurité qui touche l'ensemble de la région et en particulier de l'instabilité qui trouble les provinces du Kivu, en RDC. Selon les plans établis pour 2015, le Burundi devrait accueillir plus de 62 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de RDC, et abriter près de 80 000 déplacés internes.

Le Gouvernement devrait continuer à offrir l'hospitalité et à accorder une protection aux réfugiés qui vivent au Burundi, tout en leur fournissant des services essentiels en partenariat avec le HCR et d'autres organisations. Le renforcement des moyens de subsistance sera au centre de la stratégie du HCR pour soutenir l'autosuffisance des réfugiés. Les quelque 7 000 Burundais qui devraient quitter leurs pays d'asile, principalement l'Ouganda et la RDC, pour regagner leur pays d'ici à la fin de l'année 2015, bénéficieront d'une assistance.

Après la fermeture du bureau du HCR au **Gabon**, en janvier 2013, une petite présence a été maintenue dans le pays et continue d'opérer sous la supervision du bureau régional de Kinshasa. Au 30 juin 2014, le Gabon accueillait à peine plus de 1 000 réfugiés et 1 860 demandeurs d'asile, essentiellement originaires du Congo, de RCA, de RDC et du Tchad.

Le HCR aidera les pouvoirs publics à restructurer la procédure de détermination du statut de réfugié et fera campagne pour que le régime obligatoire d'assurance maladie et de sécurité sociale soit étendu aux réfugiés.

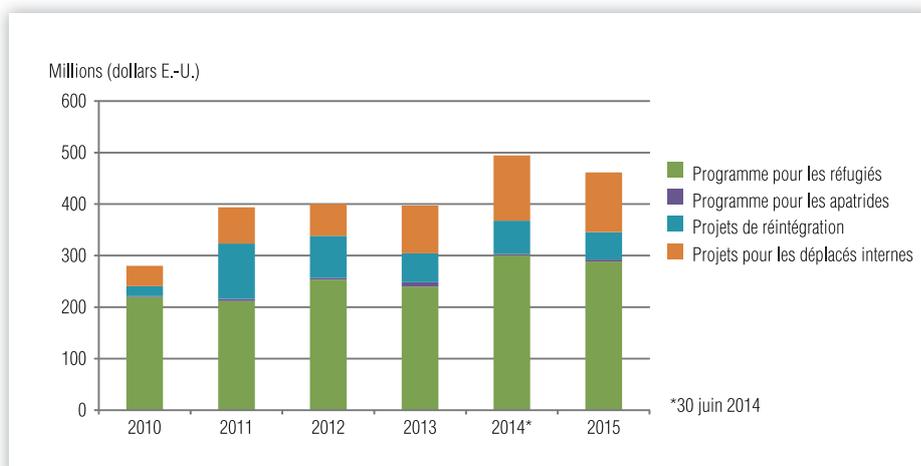
L'Organisation poursuivra sa quête de solutions durables, notamment en mettant en œuvre la stratégie globale destinée aux réfugiés originaires d'Angola, du Congo, du Libéria et du Rwanda.

| Informations financières |

Confronté à plusieurs crises de grande ampleur, provoquant des déplacements à l'intérieur des territoires et dans les pays avoisinant le Nigéria, la RCA et la RDC au cours de l'année, le HCR a lancé en 2014 deux appels supplémentaires concernant respectivement les situations d'urgence au Nigéria et en RCA.

En 2015, les besoins financiers pour la sous-région s'élèvent à près de 461,5 millions de dollars E.-U., plus de la moitié du budget étant consacrée au programme en faveur des réfugiés. Si des pays de la sous-région étaient touchés par d'autres déplacements importants, les besoins supplémentaires en résultant et non couverts par le budget 2015 seraient présentés ultérieurement.

Budgets pour l'Afrique centrale et les Grands Lacs | 2010–2015



Budgets pour l'Afrique centrale et les Grands Lacs | dollars E.-U.

Opération	BUDGET 2014 RÉVISÉ (30 juin 2014)	2015				TOTAL
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	
Burundi	25 098 771	18 676 158	189 402	0	523 504	19 389 064
Cameroun	54 123 629	53 920 679	843 987	0	0	54 764 667
République centrafricaine	72 995 171	11 204 357	0	0	40 211 532	51 415 889
Congo	35 144 967	35 341 593	0	0	0	35 341 593
République démocratique du Congo - Bureau régional ¹	216 361 233	99 881 583	2 696 775	38 546 652	75 174 531	216 299 541
Rwanda	51 859 332	43 089 569	0	80 776	0	43 170 345
République-Unie de Tanzanie	38 795 327	26 417 598	0	14 656 106	0	41 073 705
Total	494 378 430	288 531 538	3 730 164	53 283 535	115 909 567	461 454 804

¹ Inclut les activités au Gabon et en République démocratique du Congo (RDC).